

Nuit des Iles du Ponant
Les 5 et 6 septembre 2026



Avenant N°2 aux IC

Modification de IC 12.1 Le Départ

IC 12.1 ajouter (a) est modifié comme suit

12.1(a) La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau comité à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange du bateau comité à l'extrémité Bâbord.

Ajouter IC 12.1(b)

12.1(b) Pour les IRC Solitaire une bouée gonflable Noire All Purpose sera mouillée dans le prolongement de la ligne de départ (côté viseur), La ligne de départ sera entre le mât arborant le pavillon orange du bateau comité viseur à l'extrémité tribord et la bouée gonflable noire All Purpose à l'extrémité bâbord.

Affiché le 4 septembre 2026 à 19h15

Le PCC

Gilles Bricout